

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS DE DOCUMENTS

Les collégiens disposent d'un copieur pour photocopier et imprimer leurs documents.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, nous vous prions de remplir le coupon-réponse ci-dessous afin qu'une carte personnelle lui soit attribuée. Cette carte, valable durant toute sa scolarité à Sainte-Marie des Ursulines, sera conservée à l'accueil.

Les documents à imprimer doivent être sur clé USB ou envoyés par mail via Ecole Directe à Mme Pascale SUBRA (notamment pour les documents sur iPad).

Le chargement minimum de la carte est de **3 €**, soit l'équivalent de 50 copies A4 Noir & Blanc. Le paiement s'effectue à l'accueil de l'établissement par chèque à l'ordre de l'OGEC Sainte-Marie des Ursulines ou espèces.

Lorsque la carte est vide, vous pouvez la faire recharger en procédant de la même façon.

Tarifs des copies / impressions	
0,06 € la copie A4 Noir & Blanc*	0,15 € la copie A4 Couleur*

- * 1 copie A4 recto-verso = 2 x 1 copie A4
 1 copie A3 recto = 2 x 1 copie A4
 1 copie A3 recto-verso = 4 x 1 copie A4

 Coupon impérativement rempli à remettre à l'accueil accompagné de votre règlement

Nom : Coupon

Prénom :

Type	Tarif unitaire	Quantité	Prix
A4 Noir et Blanc	0.06 €		
A4 Couleur	0.15 €		
Total à créditer sur la carte (minimum 3 €)			